

DOCUMENT DE KAMPALA

POUR

LA FUTURE CONFERENCE SUR LA SECURITE, LA STABILITE,
LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION EN AFRIQUE (CSSDCA)

Kampala (Ouganda)
23 mai 1991

I. PREAMBULE

Pour et au nom des peuples africains, nous, participants au Forum de Kampala sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, réunis à Kampala (Ouganda) du dix-neuvième au vingt-deuxième jour de mai 1991,

CONSCIENTS des changements en cours en Afrique et des autres changements qui se produisent ailleurs dans le monde et de leur impact sur l'Afrique,

AYANT A L'ESPRIT les problèmes multiples qui entravent la survie et le progrès économiques de l'Afrique,

RAPPELANT qu'en juillet 1990, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté une déclaration sur la situation socio-économique en Afrique et suggéré que les changements fondamentaux en cours dans le monde guident la réflexion collective de l'Afrique au sujet des défis auxquels elle fait face et des options qui s'offrent à elle,

CONSCIENTS du fait que les changements géopolitiques récents, qui ont aussi suscité un relâchement des tensions militaires entre les deux superpuissances et leurs alliés respectifs, ont accentué la tendance vers le pluralisme politique, ce qui a créé un environnement propice à la promotion de la sécurité et de la stabilité à l'intérieur des Etats africains et entre eux,

CONVAINCUS que la transition vers le pluralisme politique dans les pays africains a besoin d'être encouragée, appuyée et renforcée,

SACHANT qu'il est nécessaire de faire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Charte africaine de la participation populaire au développement des instruments efficaces pour la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que pour une participation authentique des peuples à la conduite et à la gestion de leurs affaires nationales,

CONSCIENTS de l'émergence de blocs économiques et commerciaux régionaux dans différentes parties du monde et des progrès rapides de la science et de la technique, et alarmés par la réorientation manifeste des ressources des nations occidentales industrialisées vers l'Europe de l'Est et la reconstruction des Etats du Golfe, ce qui compromet les flux de ressources vers l'Afrique,

PREOCCUPES par le fait que l'Afrique ne peut réaliser de progrès économique et social, vu l'état actuel du fardeau de sa dette extérieure,

CONVAINCUS que la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération sur le continent africain dépendent non seulement des peuples africains eux-mêmes mais aussi de la coopération, de l'appui et de la participation internationaux,

SOULIGNANT qu'il est temps et qu'il est impératif de lancer parmi les pays africains un processus efficace qui créerait un cadre pour la prévention, l'endiguement et l'élimination des conflits perniciose dans les pays africains entre eux, aux fins de la gestion et du règlement desdits conflits et pour le renforcement de la coopération, de l'intégration et du développement,

RECOMMANDONS PAR LES PRESENTES aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains de lancer une conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) devant déboucher sur l'adoption des principes et des mesures ci-après ainsi que d'une procédure d'application, après des négociations appropriées.

II. PRINCIPES ET MESURES POUR LA CSSDCA

A. Principes généraux

I.

Chaque Etat africain est souverain. Chaque Etat respecte les droits inhérents à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de tous les autres Etats africains.

II.

La sécurité, la stabilité et le développement de chaque pays africain sont indissociables de ceux des autres pays africains. En conséquence, l'instabilité dans un pays africain réduit la stabilité de tous les autres pays africains.

III.

L'érosion de la sécurité et de la stabilité en Afrique est une des causes majeures des crises continues qui y sévissent et un des principaux obstacles à la création d'une économie solide et à une coopération interafricaine efficace.

IV.

L'interdépendance des Etats africains et le lien entre la sécurité, la stabilité et le développement font qu'il est nécessaire d'avoir un programme commun africain fondé sur une unité d'objectif et un consensus politique collectif issu de la ferme conviction que l'Afrique ne peut accomplir aucun progrès notable sur tout autre plan si elle ne parvient pas collectivement à apporter une solution durable à ses problèmes de sécurité et de stabilité.

V.

Une conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) devrait être lancée pour mettre en place un cadre global pour la sécurité et la stabilité de l'Afrique et devrait prévoir des mesures en vue d'une intégration économique et d'une transformation socio-économiques accélérées du continent. La CSSDCA englobe quatre domaines principaux appelés calebasses : sécurité, stabilité, développement et coopération.

VI.

Un nouvel ordre trouvant son expression dans le cadre de la CSSDCA doit être instauré en Afrique au moyen d'une déclaration de principes contraignants et de l'attachement à l'indépendance idéologique qui régiront la conduite des

affaires publiques dans les différents Etats africains ainsi que les impératifs des relations interafricaines. Dans l'application du nouvel ordre, il faudrait rechercher un partenariat actif et une participation positive du reste du monde.

VII.

L'application de bonne foi de tous les principes de la CSSDCA doit être respectée par tous les Etats participants dans le contexte de toute autre obligation pouvant incomber à chacun des membres participants en vertu du droit international.

B. PRINCIPES ET MESURES SPECIFIQUES

SECURITE

Le concept de sécurité va au-delà des considérations militaires, il englobe tous les aspects de la vie de la société, notamment les dimensions économiques, politiques et sociales de la vie individuelle, familiale, communautaire, locale et nationale. La sécurité d'une nation doit s'interpréter en termes de sécurité du citoyen s'agissant de vivre en paix en assurant la satisfaction des besoins essentiels de la vie tout en participant pleinement aux affaires de sa société, dans la liberté et l'exercice de l'ensemble des droits de l'homme fondamentaux.

L'absence de démocratie permettant aux populations de participer librement à la gestion des affaires publiques, le déni des libertés individuelles, les abus de la religion, la prééminence donnée aux dépenses militaires sur les autres secteurs de la vie nationale et le manque de mécanisme administratif approprié pour le contrôle et la gestion des deniers publics sont certaines des causes profondes de l'insécurité.

La calebasse de la sécurité de la CSSDCA sera ancrée à un certain nombre de principes clés auxquels devront souscrire tous les Etats membres participants, à savoir les suivants :

- i) Prévention et endiguement des conflits : il faudrait accorder une plus grande attention aux mesures visant à prévenir ou à endiguer les crises avant qu'elles ne dégèrent en affrontements violents;
- ii) La sécurité intérieure et extérieure de l'Afrique doit procéder d'un cadre pour la sécurité continentale commune et collective;
- iii) Les gouvernements africains doivent, individuellement et collectivement, être guidés par les principes de bon voisinage et de règlement pacifique des conflits;
- iv) L'autosuffisance nationale et continentale dans certains domaines stratégiques, militaires comme non militaires y compris la participation populaire à la défense nationale, est vitale pour la sécurité de l'Afrique.

La sécurité des peuples africains, de leur terre et de leurs biens ainsi que de leurs Etats en général est indispensable à la stabilité, au développement et à la coopération en Afrique et doit être une responsabilité sacrée et primordiale de tous les citoyens et de tous les gouvernements africains pris individuellement et collectivement, responsabilité assumée dans le cadre des libertés et des droits fondamentaux des populations africaines.

La sécurité doit être le premier pilier du processus de la CSSDCA compte tenu des liens organiques existant entre la sécurité de tous les Etats africains pris globalement et la sécurité de chacun d'eux, liens qui découlent de leur histoire, de leur culture, de leur géographie et de leur destin communs qui rendent nécessaires une responsabilité et une action collective. Pour instaurer la sécurité sur le plan local, national et continental, un certain nombre de principes et un vaste éventail de mesures axées sur la prévention, le règlement et la gestion des conflits doivent être convenues, adoptées et appliquées dans le cadre de la CSSDCA.

Tout en marquant une reconnaissance appropriée des dispositions des chartes des Nations Unies et de l'OUA eu égard aux principes de bon voisinage

et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, l'intérêt croissant à l'échelle internationale pour les causes humanitaires et des luttes intestines en Afrique ainsi que les actes de répression aveugle démontre une préoccupation grandissante devant la situation intérieure sur laquelle jouent les menaces pesant sur la sécurité personnelle et collective et les violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux. La CSSDCA doit viser à promouvoir et à renforcer cette évolution favorable afin de permettre aux pays africains de coopérer en vue d'assurer la sécurité de tous les Africains à tous les niveaux.

L'autosuffisance alimentaire de l'Afrique et la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles à des coûts abordables, de façon à assurer l'autonomie du continent en la matière, constituent autant une question de sécurité qu'une priorité économique. S'agissant de la sécurité régionale et des impératifs socio-économiques, les efforts régionaux en cours (dans les domaines de l'agriculture, de la recherche énergétique et du développement) devraient être intégrés dans le cadre du processus de la CSSDCA et articulés autour de deux principaux centraux distincts - chargés, l'un de lancer une "révolution verte" en Afrique et l'autre de réaliser un progrès décisif dans la mise en valeur de différentes sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie solaire.

Pour donner effet à ces principes, les mesures ci-après sont recommandées.

Mécanismes de médiation, de conciliation et d'arbitrage

Il faut, en fait, impérativement empêcher les conflits et les différends de dégénérer en affrontements armés. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de résolution des conflits par la négociation, la médiation, la conciliation et l'arbitrage aux niveaux gouvernemental, politique et diplomatique, dans le cadre de l'intervention. L'Afrique devrait, au titre de la CSSDCA, accroître l'efficacité opérationnelle de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage de l'OUA. Conformément à la tradition africaine, l'accent devrait être mis sur une médiation et une réconciliation opportunes.